



Chemin faisant 

- 1. La mairie-école.** Le bâtiment date de 1881. En cette fin de siècle, ses dimensions imposantes expriment la volonté des élus de bien «asseoir» les valeurs de la République et de promouvoir l'enseignement laïque et républicain.
- 2. Le point de vue vers l'ouest.**
- 3. Le square Jean Roussel** est aménagé à l'emplacement d'une ancienne décharge. D'ici, on admire la forêt de Pontigny qui s'étend sur plus d'un millier d'hectares et celle du Mont. La croix Saint-Vincent et le tonneau rappellent que le Mont a compté près de 300 hectares de vignes avant la crise du phylloxera à la fin du XIXe siècle.
- 4. L'église.** Singulière silhouette de cet édifice qui témoigne de l'architecture de deux époques : le XVIe siècle pour le choeur et l'abside, le XIXe pour la nef et la tour. Si l'église est aujourd'hui excentrée, c'est que plusieurs incendies ont peu à peu détruit les habitations qui l'entouraient et s'étendaient jusqu'aux bois. Entre autres richesses, on peut y admirer un vitrail de Prosper Lafaye et une statue de la Vierge à l'enfant.
- 5. La fontaine-lavoir Saint-Sulpice.** Une légende raconte que Sulpice le Pieux, évêque de Bourges, en route vers le concile de Reims, en 615, s'est découvert le pouvoir de guérir la fièvre après s'être désaltéré à une fontaine située en dessous de l'église. Ce saint homme est aussi à l'origine du nom du village.
- 6. Le point de vue sur les Communaux.** Ces terres léguées à la communauté villageoise par le seigneur de l'époque, en 1460, s'étendaient sur 162 hectares de cultures. Les 300 parcelles étaient attribuées «à viager» : au décès d'un attributaire, le lot d'environ 1/2 hectare ne pouvait être transmis à ses enfants et retombait dans le pot commun. On a répertorié jusqu'à 282 ménages attributaires.
- 7. 10. Les lavoirs du Vivier et de la Doué.** Le plan des deux lavoirs est identique. Si le premier demande à être réhabilité, le second a été restauré. Cette double construction s'est étirée dans le temps. Décidés le 13 Prairial de l'an 8 (2 juin 1800), les travaux se sont achevés en mai 1864.
- 8. Le parc de l'Ermitage** est planté d'arbres classés remarquables.
- 9. Le point de vue sur la forêt d'Othe.**
- 11. Le château d'eau.** Sa création a été décidée dans le cadre du projet d'adduction d'eau potable voté par le conseil municipal du 30 mai 1909. Achevé en 1911, cet ouvrage en béton armé d'une capacité de 200 m³ a été conçu par l'architecte à l'origine de l'ancien marché couvert d'Auxerre.



Spécialité montoise : les galottes
 Pour environ 30 galottes :
 700 g de farine, 6 oeufs, 20 g de levure de boulanger délayée dans 200 g de lait, 20 g de sel, 25 g de sucre et 250 g de beurre mou
 Mélanger, la farine, les oeufs, le sel, le sucre, le lait et la levure.
 Ajouter le beurre et un peu de farine si

besoin. Laisser lever 4 heures.
 Confectionner des petites boules de la grosseur d'un oeuf. Les fariner légèrement. Faire un trou central puis laisser lever ces petites couronnes environ 1 heure. Les cuire dans un bain d'huile chaude pour obtenir des galottes dorées. Servir avec du sucre, de la confiture, du miel... Bon appétit !

Votre balade

Au fil du temps les paysages changent. En témoigne cette description du terroir de Mont-Saint-Sulpice de 1840, extraite de l'Annuaire Statistique du Département de l'Yonne :

« Pittoresquement assis sur le plateau d'une vaste colline, à base calcaire, le Mont Saint-Sulpice s'annonce de loin, avec son orgueilleuse tour blanche, comme le véritable dominateur des plaines déclives et ondulées qui l'entourent. Calcaires vers Briennon et Ormoy, siliceux au sud et à l'est, dans leur marche vers la forêt, partout fertiles et facilement arables, ces terrains sont propres à toutes les cultures usuelles... De magnifiques vignobles en tapissent les parties les plus chaudes ; et le multiple avantage que présentent leurs produits, d'une incroyable abondance, d'une qualité fort au-dessus de la commune, d'une forte couleur et d'une longue conservabilité, en amène de jour en jour l'extension. Un quart du territoire, environ, en est couvert, et le relief du sol qui les porte, aussi bien que sa nature forte et généreuse, les garantit le plus souvent de la gelée, qui les désole moins fréquemment et moins complètement qu'ailleurs».

Aujourd'hui, comme vous pouvez le constater, le paysage n'est plus le même !



Pour en savoir plus

De nombreux circuits balisés quadrillent Serein et Armance. Les documentations sont téléchargeables sur www.serein-armance.fr ou à retirer dans les mairies des communes, à l'Office de Tourisme à Saint-Florentin, à la Maison du terroir en Briennonnais à Briennon / Armançon et à l'Espace France Services à Seignelay.

BELLE ÉCHAPPÉE
par Mont et par vaux
à Mont-Saint-Sulpice

12 km | 3 h | difficulté : facile



TOURISME SEREIN & ARMANCE
 16, Grande Rue 89600 Saint-Florentin
 ☎ 03 86 35 11 86 | 🌐 www.serein-armance.fr
 ✉ ot.saint-florentin@orange.fr
De mi-mai à mi-septembre : Du lundi au samedi
 > 9:30 - 12:30 / 14:00 - 19:00
 Dimanche > 10:30 - 12:30 / 15:00 - 18:00
De mi-septembre à mi-mai : Du lundi au samedi
 > 9:30 - 12:30 / 14:00 - 18:00
De novembre à mars : Fermé le mardi matin et le vendredi matin. Fermé les jours fériés.

MAIRIE
 Place de la Mairie
 89250 Mont-St-Sulpice
 ☎ 03 86 40 12 48
 ✉ mairie.mont@orange.fr
 🌐 www.mont-saint-sulpice.fr




Le saviez-vous ?

À la Révolution, durant quelques mois, Mont-Saint-Sulpice fut rebaptisé «Mont Fertile» en raison de la qualité de ses terres, et de 1790 à 1802, le village devint même chef-lieu de canton.

Suivez le guide

- Départ : place de la Mairie (1).
- Descendre la rue de Paris et prendre la rue du Tertre, à gauche. Après quelques centaines de mètres, beau panorama vers l'Ouest : vue sur Migennes et le Pays d'Othe (2)...
- Aller jusqu'au square Jean Roussel (3). À nouveau, une belle vue s'offre au visiteur : forêt du Mont-Saint-Sulpice, commune de Seignelay et au-delà... Continuer en direction de l'église (4), passer devant son porche et descendre la bien nommée rue de la Montagne à Dieu.
- En bas de la côte, prendre à gauche. Après quelques dizaines de mètres, sur la droite on découvre la fontaine et le lavoir Saint-Sulpice (5). Continuer le chemin jusqu'à la route, prendre à gauche puis au carrefour suivant, prendre le chemin des Morts en face en appréciant la vue sur les Communaux (6), la forêt de Pontigny et le Florentinois.
- À l'intersection avec la grande route, prendre le chemin du Trier, en face. Après quelques dizaines de mètres se trouvent les restes de l'ancien lavoir du Vivier (7). Continuer tout droit. Prendre ensuite le premier chemin en creux sur la droite et le suivre à travers prairies et vergers jusqu'au chemin de la Chaume à la Dame. Remonter vers le village en prenant à gauche.
- Au bout de la rue de la Chaume à la Dame, prendre à droite, la rue du Puits de la Chèvre, vers la sortie du village. Arrivé là, prendre le chemin du Criollet, le deuxième sur la gauche ; le parcourir sur environ 1 100 m. Panorama vers l'est... Au bout de ce chemin, remonter à gauche le chemin de l'Érable. Brienon/Armançon et la forêt d'Othe se profilent à l'horizon (9).
- Continuer le long des taillis de la côte. Arrivé à une croix, prendre le chemin du Facteur à droite. Le descendre jusqu'au chemin de Ceinture que l'on prendra sur la gauche. Continuer dans le sous-bois et suivre tout droit. À la prochaine intersection, prendre à gauche en direction du village.
- Arrivé à l'entrée du village, traverser la route et prendre le chemin de Grosbois sur la droite. Quelques dizaines de mètres plus loin, prendre à gauche puis tout de suite à droite, le chemin de Galanjou, à flanc de côteau. Le suivre jusqu'à la prochaine intersection.
- Descendre à droite jusqu'au lavoir de la Doué (10), puis prendre le chemin dans les bois. Au débouché de celui-ci, prendre le chemin de sous les Vignes à gauche, pour arriver sur une petite route qui relie le Mont-Saint-Sulpice à Hauterive. La suivre jusqu'au village.
- À l'entrée du village prendre la première rue à gauche, mystérieusement dénommée rue des Mâles ! Continuer tout droit dans la rue Marchande qui ramène au point de départ. En passant, sur la gauche, se trouve le château d'eau construit en 1911 (11).



Point de départ

Place de la Mairie

Vous êtes ici !

3h
12 km

Charte de bonne conduite



Restez sur le sentier balisé



Soyez courtois



Respectez la faune et la flore



Soyez discret et silencieux



Utilisez les poubelles



Ne faites pas de feu



Tenez les chiens en laisse



Interdit au public du 15 septembre au 1er mars

Légende carte

— Circuit de randonnée

■ Forêts

■ Cours d'eau



Point de vue



Point d'intérêt



Aire de pique-nique

Balisage sur le terrain



Bonne direction

Turner à gauche

Turner à droite

Mauvaise direction